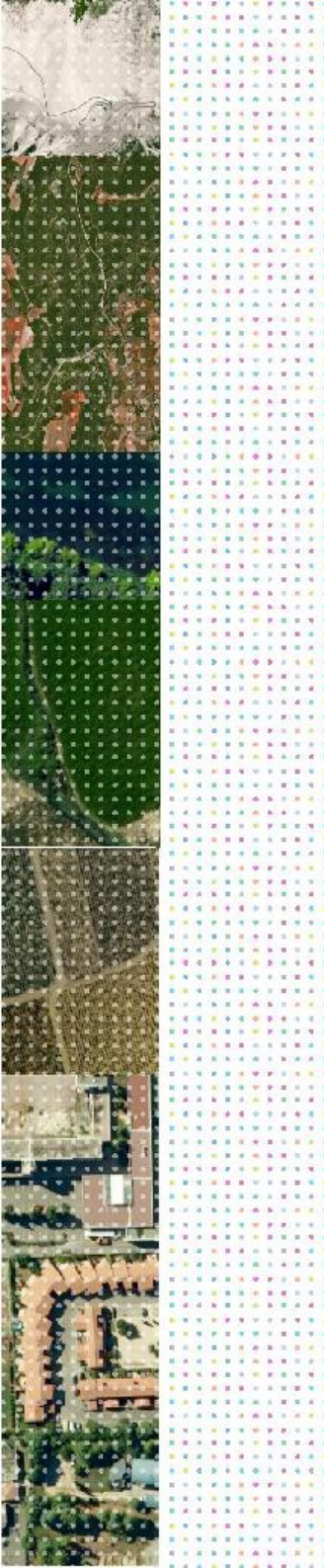


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE VAUCLUSE

Préparation de la saison Cévenole
En Vaucluse
Réunion du 27 juillet 2016

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse



introduction

En matière de risques, il y a un temps où l'on doit PANSER le risque et un temps où il faut PENSER le risque pour mieux se péparer à sa réalisation.

L'Information Préventive est le moment où l'on doit privilègier l'analyse et produire de l'information de fond mais facilement accessible.

L'enjeu pour tous est de développer une culture commune du risque pour que chacun soit acteur de sa sécurité et celle des autres.

La principale difficulté est que nous n'avons pas les mêmes perception et représentation des risques . Il s'agit aussi d'une question culturelle. Par exemple, il n'existe pas au Japon d'équivalent strict de notre notion de « risque naturel » selon la géographe Yvette Veyret citée dans un article de SH n°148 d'avril 2004

Naturels ou pas, les risques doivent être abordés comme un fait social. C'est une question de représentation et de construction sociale et mentale.

Souligner le rôle important de l'IP comme un point de départ

L'objectif est de responsabiliser et de sécuriser



L'INFORMATION PREVENTIVE
Article L125-2 du code de l'environnement
(article 21 de la loi du 22 juillet 1987)

"Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent."

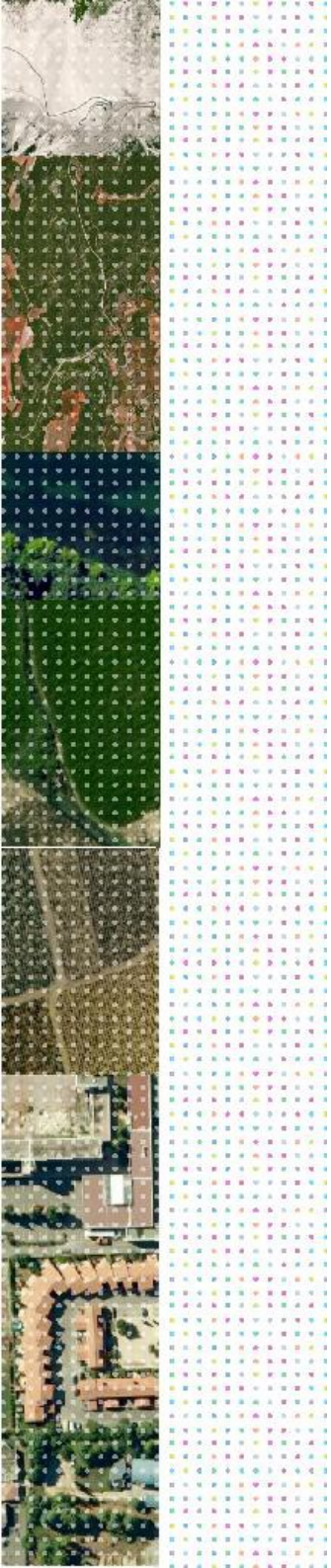
Un droit, une obligation, une pratique

Beaucoup d'information disponible sur les risques …

- **PRIM.NET (portail du ministère)**
- **Site de l'État en Vaucluse (Préfecture)**
- **ORRM (observatoire régional des risques majeurs)**
- **MRN (mission risques naturels mis en place par les assureurs)**
- **AFPCN (assoc. Française pour la prévention des risq. naturels)**
- **CEPRI (Centre européen pour la prévention des risq. d'inondation)**
- **IRMA de Grenoble**
- **Cypres (association régionale partenaire des communes)**
- **Memento du maire**
- **Etc..**

Mise en oeuvre :

Décret 90-918 du 11octobre 1990, modifié par le **décret n°2004-554 du 9 juin 2004** relatif à l'exercice du **droit à l'information sur les risques majeurs**; **Circulaire du 20 juin 2005**



Droit à l'information
Quelles obligations ?

À l'État

- Cartographie des risques: Atlas ZI, sols argileux…
- le DDRM avec le TIM (PAC) - échelon départemental
- Vigilance: carte météo, alerte, Vigicrues

Au Maire :

- le DICRIM
- Une information régulière sur le risque
- la pose de repères de crues (PHEC)
- l'affichage des consignes de sécurité

Au citoyen :

- l'Information des Acquéreurs et Locataires



Beaucoup de choses se font, des documents sont disponibles et diffusés

Mais tout n'est pas fait..

On doit progresser aussi en qualité, en pertinence, en efficacité.

Des études apportent des éclairages intéressants: sur la perception du risque, sur les comportements et les représentations, sur les contraintes du territoire, sur l'innovation sociale ou sur les réseaux sociaux comme aides face aux inondations...

Mais ces études sont encore peu connues et pas assez intégrées dans les pratiques.



Pistes d'actions et de réflexion..

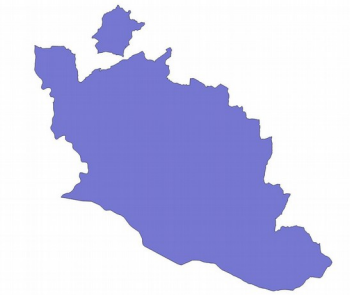
- Recenser les actions mises en œuvre et les documents disponibles
- Analyser le contenu et la qualité des informations diffusées
- Mesurer leur appropriation et efficacité
- Comprendre ce qui réussit ou pas et en tirer des leçons
- Mettre en œuvre des actions de formation

Les rôles respectifs du préfet et des maires

Le Prefet

Le Maire

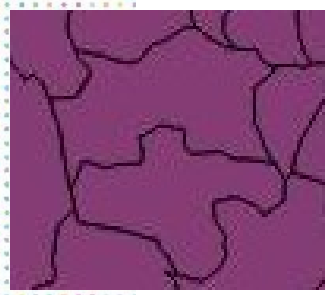
Département



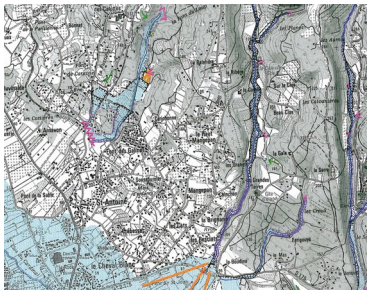
Elabore le **DDRM**



Commune



Adresse le **TIM** au maire



Etablit le **DICRIM**

Information



Réalise son **PCS**



Gestion de crise



Le DDRM

Mis à jour le 17 mars 2016, consutable sur internet

http://www.vaucluse.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-ddrm-r3172.htm

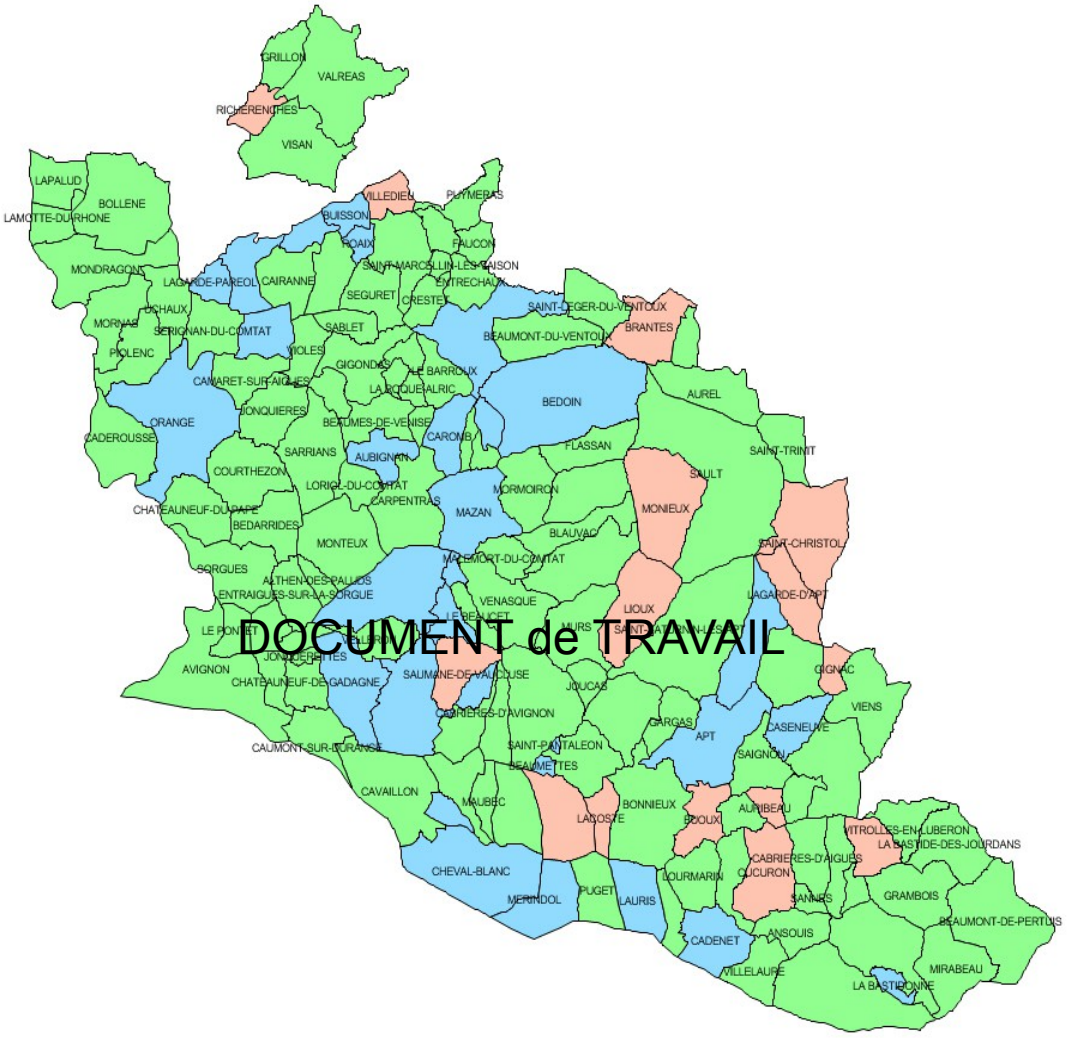
Les DICRIM

Toutes les communes de Vaucluse sont concernées…

- **Informer la population sur les risques encourus et sur les moyens de prévention et de sauvegarde mis en place.**
- **Former les riverains et les usagers aux bons réflexes en cas de danger**

responsabiliser, prendre conscience, intégrer





DOCUMENT de TRAVAIL

Préfet de Vaucluse
Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

direction départementale des Territoires Vaucluse

Document d'Information Communale des Risques Majeurs

État d'avancement des procédures

Sources:

Juillet 2016

DDT84 / SPUR - ®IGN

DICRIM_84

DICRI

DICRI

en cou

Pas de

Commentaires sur la carte :
Données non encore validées

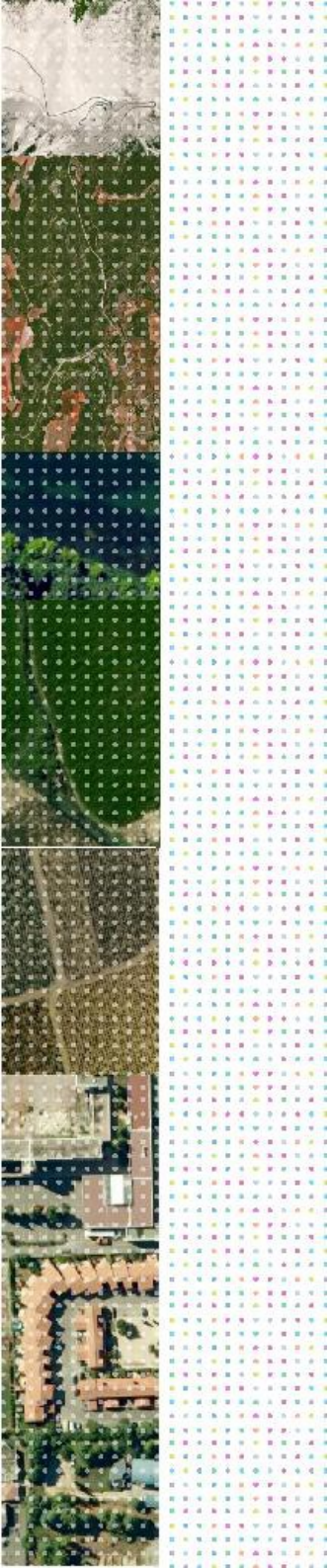
- Selon les travaux de l'université d'Avignon de 2012 et 2013, il y avait :

 83 DICRIM
 16 en cours de réalisation
 39 non réalisés + Potentiellement 13 (pas d'information)

- Aujourd'hui, en croisant ces infos avec le comptage des PCS. On peut comptabiliser, (sous toutes réserves) :

 106 DICRIM (92* + 14 comptabilisés en 2012)
 30 en cours (25 PCS en cours + 5 comptabilisés en 2012)
 15 sans DICRIM (11 + 4 sans info)

*Nota : A ce jour 94 communes ont obligation de doter d'un PCS,
65 ont fait leur PCS , 27 sans en avoir l'obligation, ont fait un PCS
Soit 65 + 27 PCS donc a priori 92 DICRIM



Le DICRIM

Il contient l'information donnée au public…

- Les risques encourus, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place,
- Les modalités de mise en vigilance et d'alerte
- L'historique des évènements dommageables
- La liste des arrêtés de constatation des CATNAT
- La liste ou la carte des repères de crue
- La carte des cavités souterraines

Consultable en mairie et largement diffusé,

Le DICRIM doit permettre une appropriation active de la gestion du risque au niveau communal. D'autres actions doivent suivre sa réalisation : PCS, actions de communication, réunions d'information, simulation, formations...



Ce qui est fondamental

Se repérer, s'orienter...

Savoir comment se comporter face aux risques.

Les études notamment I.Ruin montrent par exemple que peu d'usagers situent correctement les tronçons de routes dangereux en cas d'inondation.

A ce défaut de representation spatiale du risque s'ajoutent des urgences, des contraintes familiales et professionnelles subies ou qu'on se donnent inutilement

Quelques réalisations

- **DICRIM interactif de Saint-Etienne.**
UMR 5600 EVS de l'Université J.MONNET (E.Chesneau)

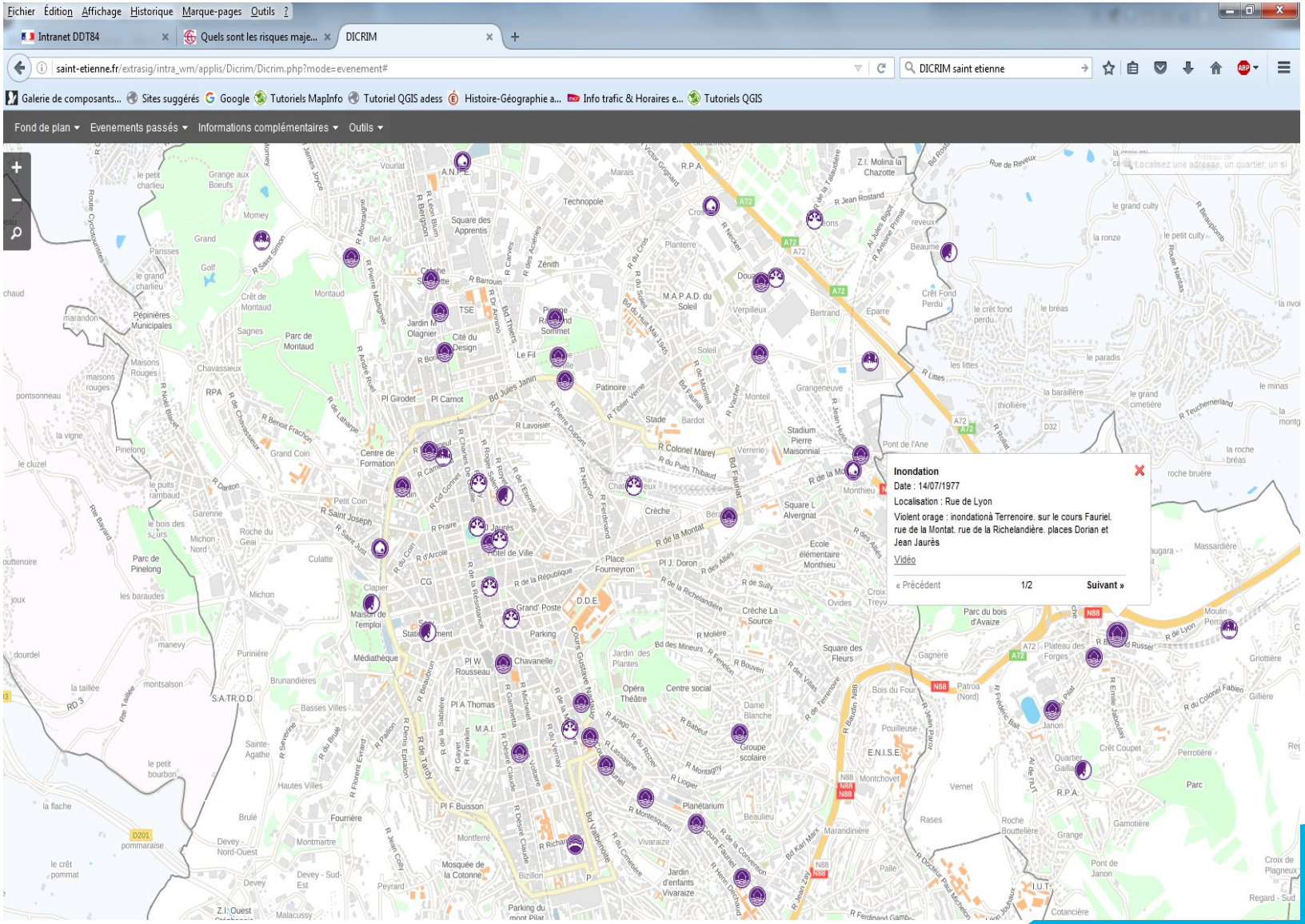
- **Guide établi par l'IRMA** de Grenoble

- **Etudes comparées sur les DICRIM et PCS**
Université d'Avignon (J.Douvinet UMR ESPACE)

Concernant les nouvelles générations :

- **Les DICRIM jeunes**
http://risques-majeurs.info/fiche/dicrim-jeunes

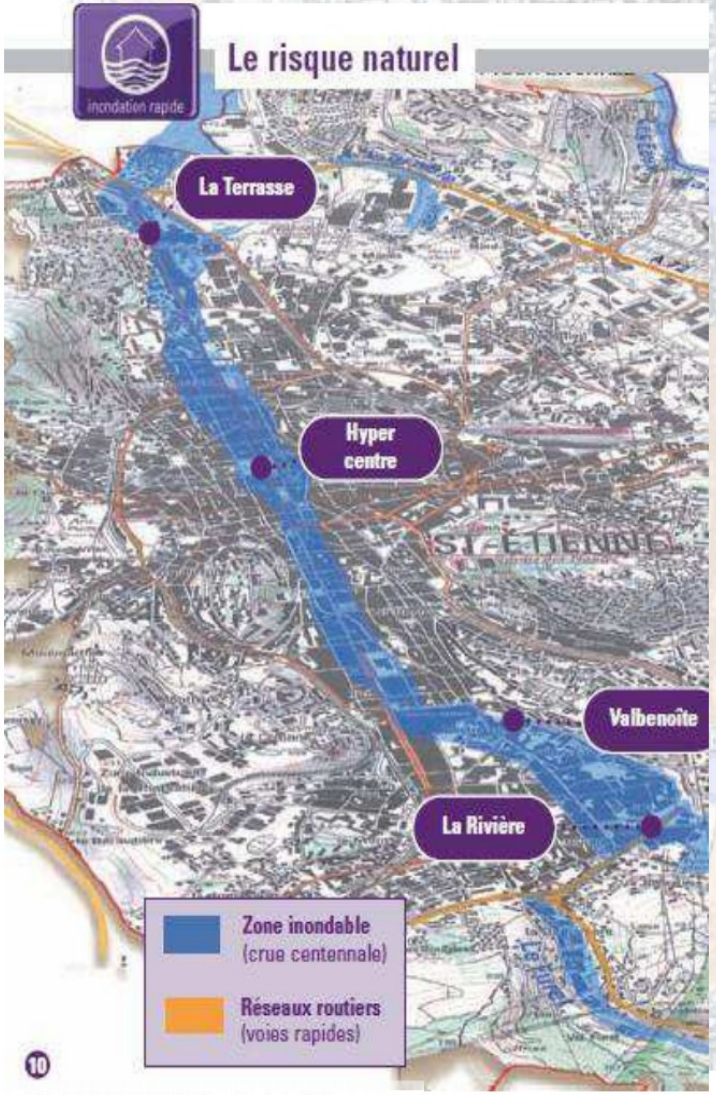
- **Les plans de prévention de mise en sécurité dans les établissements scolaires (PPMS) par l'Iffo-RME**



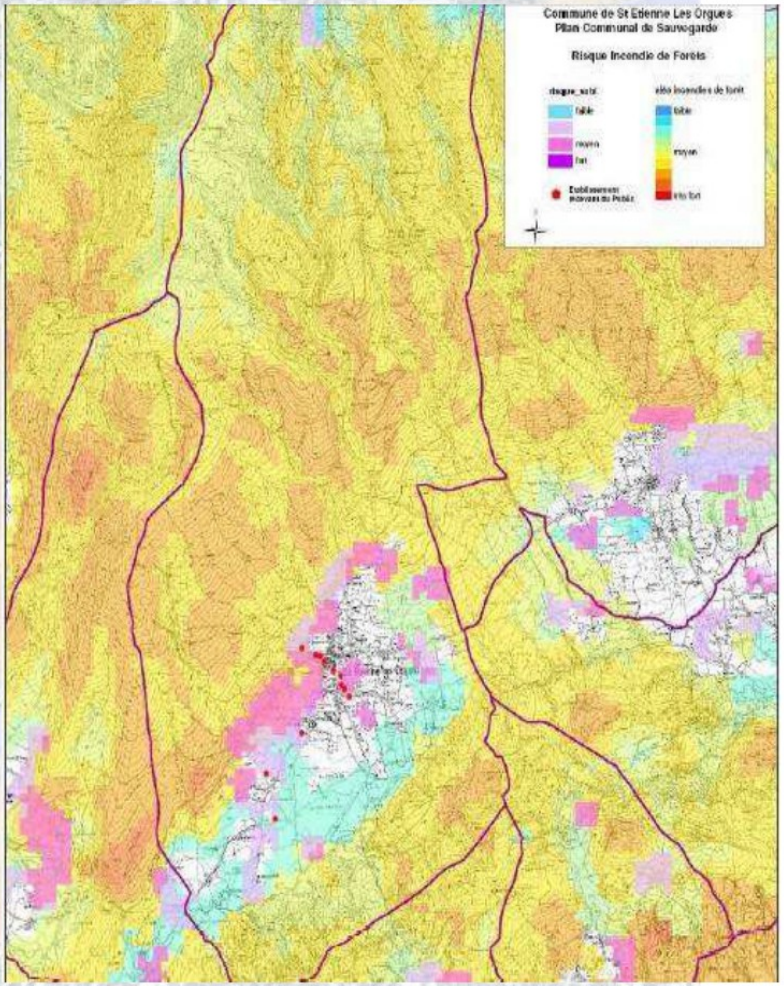
Capture d'écran du DICRIM de Saint-ETIENNE

Noter l'interactivité de l'outil cartographique

Localiser aléas, enjeux vulnérables, mesures de prévention



© DICRIM Saint-Etienne



© DICRIM Saint-Etienne les Orgues

Extrait d'une présentation d'Isabelle Chesneau et claire Cunty de l'université Jean Monnet à Saint-Etienne faite le 16 mars 2012 : « Quelles cartes pour le DICRIM?) - séminaire « Information préventive et DICRIM »



Conclusion provisoire :

La saison Cévenole peut être l'occasion de mobiliser les acteurs locaux et s'organiser autour d'un travail commun ou d'actions coordonnées

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Réalisation : DDT/SPUR/CR

Claude.pradelle@vaucluse.gouv.fr

Direction de la publication : DDT/SPUR

Conception de la maquette et mise en page, Crédits photo : MSIC Communication

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse